

Rappels pour la FACTURATION



- *  Les REPAS et la GARDERIE sont facturés en REEL et donc reportés sur le mois suivant (ex : repas et garderie du mois de septembre facturés en octobre)
- *  En cas d'erreur, ne **CORRIGEZ** pas vos factures. Prévenez Mr Bastin qui en informera la trésorière. La correction se fera sur la facture du mois suivant
- *  **GARDEZ** vos FACTURES (elles peuvent vous être utiles pour un remboursement ou pour vos déclarations d'impôts). **Aucune copie ne sera donnée**
- *  **MERCI** de **remettre les enveloppes à l'école**, quel que soit le mode de règlement (pour éviter l'achat d'enveloppes supplémentaires et donc des coûts supplémentaires et le gaspillage)

ET surtout.....



- *  **MERCI** de **REGLER vos FACTURES avant le 30 ou le 31 de chaque mois** pour faciliter le travail de la trésorière et de la comptabilité de Cambrai, pour éviter les reports sur la facture suivante et de **mettre en difficulté la trésorerie de l'école à certaines périodes.**

(en cas de soucis , en parler à Mr Bastin pour trouver une solution
(paiement en 2 fois par exemple)

Pour les paiements, merci de préciser le nom de l'enfant s'il est différent de la personne qui régle la facture

MERCI de RESPECTER ces consignes !

Mr BASTIN, directeur Mlle Lengelé, trésorière,
la comptabilité de Cambrai